

PLANET.FR

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 472.466,30 euros
Siège social : 47 rue de la Chaussée d'Antin - 26 rue Mogador - 75009 PARIS
412 001 547 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2016

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire afin :

- d'une part, en matière ordinaire, a) de vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les résultats de cette activité et nos perspectives d'avenir, soumettre à votre approbation les comptes sociaux de cet exercice et l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes, b) de ratifier la nomination d'un membre du conseil de surveillance, c) de proposer d'allouer des jetons de présence et d) et autoriser un nouveau programme de rachat d'actions,
- d'autre part, en matière extraordinaire, de soumettre à votre approbation :
 - a) des délégations de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social :
 - par émission de titres financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital social (i) avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (ii) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par le biais d'une offre au public ou par le biais d'un placement privé,
 - par émission d'un nombre de titres financiers émis à l'occasion d'émissions réalisées en vertu des délégations de compétence ci-dessus exposées dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce,
 - b) un projet de résolutions tendant à réaliser une augmentation de capital par attribution gratuite des actions de la Société aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux ;
 - c) un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

d) Un projet de résolution tendant à procéder à une réduction de capital social par annulation des titres auto détenus suite à un programme de rachat

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis et vous trouverez annexés au présent rapport de gestion le bilan (annexe 1), le compte de résultat (annexe 2), l'annexe comptable des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (annexe 3), le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices (annexe 4) et le tableau des filiales et participations (annexe 5).

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis suivant les normes comptables en vigueur et conformément aux principes et méthodes d'évaluations énoncées dans l'annexe auxdites comptes.

Aucune modification n'a été apportée à la présentation des comptes annuels et aux méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, le Commissaire aux Comptes vous rendra compte, dans son rapport, de l'exécution de sa mission.

RAPPORT DE GESTION
(Assemblée Générale Ordinaire Annuelle)

1. FAITS ET CHIFFRES DE L'EXERCICE

A) Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé :

La Société Planet. Fr SA, créée en 1997, est éditeur de 4 sites Internet grand public :

- . Planet.fr (site d'actualités)
- . FemmesPlus.fr (site féminin)
- . Medisite.fr (site santé)
- . PlanetGolf.fr (annuaire golf).

Et d'un site de coaching régime en ligne :

- . PlanetRegime.fr

Les faits marquants de cet exercice ont été :

- ✓ Le Directoire, réuni le 9 juin 2015, a constaté l'exercice de 52.000 BSPCE 2012 et l'émission de 52.000 actions de 0,1 euro de valeur nominale suite à l'exercice de BSCPE 2012 émis sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale du 30 mars 2012. Le capital social a été augmenté de 5.200 € et ainsi porté à 472.466,30 euros, l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
- ✓ Le conseil de surveillance, réuni le 23 juillet 2015, a constaté la démission de Monsieur Patrice Angot en qualité de membre du directoire, et a modifié le nombre de membre du directoire, passant ainsi de 5 à 4.
- ✓ Le conseil de surveillance, réuni le 23 juillet 2015, a coopté Monsieur Patrice Angot en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Pascal Chevalier démissionnaire pour la durée de son mandat restant à courir.

La Société a, au 1^{er} juillet, amélioré son organisation en efficacité et en coûts fixes avec la nomination d'un DG responsable des deux activités principales de l'entreprise à savoir l'activité sites et l'activité base de données versus deux responsables de Business unit.

La Société a poursuivi son plan drastique de contrôle et d'optimisation de ses coûts, à travers sa masse « salaire & traitements » (44% des charges d'exploitation) qui est resté stable vs 2014, (charge non récurrente liée à la réorganisation)

La politique d'investissement a été agressive sur tous les fronts en 2015 : amélioration permanente des applications existantes, tant sites que base de données et investissement dans des nouvelles applications comme le développement de sites dit « responsive ».

a) Informations sur les délais de paiement des fournisseurs :

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	Dettes échues à la clôture à J+15		Échéances à J+15		Échéances à J+16 et J+30		Échéances à J+31 et J+45		Échéances à J+46 et J+60		Échéances au-delà de J+60		Total dettes fournisseurs	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Fournisseurs	116	137	47	40	39	33	9	19	14	35	25	47	250	311
Fours d'immobilisations	73	78	69	72	66	75	12	15	35	42	25	31	280	313
Total à payer	189	215	116	112	105	108	21	34	49	77	50	78	530	624
FNP	131	145	62	65	26	19	0	0	0	0	0	0	219	229
Total	320	360	178	177	131	127	21	34	49	77	50	78	749	853

b) Indicateurs clés de performance de nature financière :

En K€	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires	3 303	3 801	4 951	6 517	6 872
Var CA	15,8%	15,1%	30,3%	31,6%	5,5%
Reprises sur provisions	276	1	0	0	0
Autres produits	1	- 1	2	6	1
Production stockée					
Production immobilisée	129	156	207	208	255
Produits d'exploitation	3 708	3 957	5 161	6 732	7 127
Variation de stock					
Achats consommés	0	0	0	0	0
Autres achats et charges externes	1 221	1 255	1 488	1 949	2 066
Impôts et taxes	55	79	123	133	112
Charges de personnel	1 970	1 973	2 370	2 471	2 559
Intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise		120	130	105	107
Autres charges	277	13	13	39	15
EBE	186	518	1 037	2 035	2 269
Marge EBE	5,6%	13,6%	20,9%	31,2%	33,0%
Dotations aux amortissements corp					
Dotations aux amortissements incorp	563	620	549	683	969
Dotations aux provisions litiges	0	0	0	0	74
Dotations aux provisions créances dtx		0	0	0	25
REX	-377	-102	488	1 352	1 202
MEX	-11,4%	-2,7%	9,9%	20,7%	17,5%
Résultat financier	64	- 63	60	- 6	212
Résultat courant avant impôt	- 313	- 165	548	1 346	1 414
Résultat exceptionnel	8	- 119	- 43	- 14	0
Résultat avant impot	- 306	- 285	504	1 332	1 415
Impôts sur les sociétés	0	0	2	- 28	- 41
Résultat net des sociétés intégrées	- 306	- 285	506	1 304	1 373
	-9,3%	-7,5%	10,2%	20,0%	20,0%
Dotations amortissements Goodwill	0	0	0	0	0
Mise en équivalence	0	0	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé minoritaires	- 306	- 285	506	1 304	1 373
Résultat net part du groupe	- 306	- 285	506	1 304	1 373

c) Indication clé de performance de nature non financière :

Chiffre d'affaires 2015 : + 5 %

Le dernier trimestre de l'exercice 2015 – le plus important puisqu'il représente 30% du total – a été particulièrement dynamique pour Planet.fr SA avec une croissance de +10%. Ceci porte la croissance annuelle du chiffre d'affaires de la société à +5% en ligne avec le marché publicitaire sur Internet qui a progressé quant à lui de 6%*. Cette évolution fait suite à deux exercices de très forte croissance (+31% en moyenne).

Ces chiffres traduisent les premiers résultats du plan d'actions mis en œuvre à partir de l'été 2015, suite à un démarrage de l'exercice en demi-teinte.

Les bonnes performances enregistrées par l'activité publicitaire liée aux ventes d'espaces sur les sites (+13%) ont fait plus que compenser la baisse programmée d'activité de commercialisation de la base de données.

**Source : SRI*

Audience : Planet.fr SA +35% en visiteurs, Medisite.fr 1^{er} site de santé

Après une croissance record de +60% en 2014, l'audience de **Planet.fr SA** a connu une croissance de +35%** en 2015.

A noter que 2015 est l'année où **Medisite.fr** est devenu **le site leader de santé grand public en France***** et a commencé à le faire savoir dès les premiers jours de janvier 2016 à travers un spot de pub TV.

***Source : OJD *** Source : Mediametrie_NetRatings*

Chiffre d'affaires Publicité 2015

Chiffres d'affaires	2015 (€)	2014 (€)
Planet PUB	3 776 462	3 348 847
Planet MD	1 853 856	2 271 957
Newbiz	257 186	0
Echanges	984 846	896 200
Total	6 872 350	6 517 004

d) Politique des ressources humaines :

En décembre 2015, la société employait 30 salariés (hors pigistes). La Société a employé en moyenne, au cours de l'exercice 2015, 28,8 salariés contre 28,4 en 2014.

e) Opérations sur capital de l'exercice :

Le Directoire n'a exercé aucune délégation de compétence consentie au cours de l'année 2015.

f) Informations sociales et environnementales :

Informations environnementales :

Eu égard à la nature des activités et à l'organisation de la société, ces informations ne paraissent pas pertinentes.

Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la Société :

Les effectifs sont stables et il règne une relative paix sociale au sein de la Société.

Le nombre de salariés recrutés au cours de l'exercice : 8

Le nombre de départs au cours de l'exercice : 7

Informations concernant l'effectif	
Effectif total (<i>moyenne annuelle</i>) :	30
Embauches (<i>moyenne annuelle</i>) :	
- embauches en CDI :	8
- embauches en CDD :	0
Difficultés éventuelles de recrutement (<i>analyses</i>)	Partenariat avec un cabinet de recrutement pour embauche de développeurs Web spécialité Drupal 7
Motif des licenciements pour :	
- cause réelle et sérieuse :	0
- faute grave :	0
- faute lourde :	0
- suivi de transaction :	2
- économique :	0
Heures supplémentaires	Néant
Main d'œuvre extérieure à la Société	Néant
Informations relatives au plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi :	
- effort de reclassement	
- réembauches et mesures d'accompagnement :	Néant
(<i>le cas échéant</i>)	

Informations relatives au temps de travail	
Organisation du temps de travail :	
- nombre de salariés à temps plein :	29
- nombre de salariés à temps partiel :	1
Durée du travail pour les salariés :	
- à temps plein :	151,67
- à temps partiel :	121,34
Motifs et durée en jours de l'absentéisme :	
- maladie :	84
- accident du travail et trajet :	0
- maternité et paternité :	70
- congés autorisés (événements familiaux, congés formation) :	23
- autres causes (injustifiées et congés sans solde) :	0
Evolution annuelle de la rémunération :	
- charges sociales :	+18,28 %
- égalité professionnelle hommes/femmes :	13/17
Relations professionnelles et bilans des accords collectifs :	Néant
Formation :	
- budget formation, en ce compris les salaires :	19 K€
- nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation en 2015	2
Emploi et insertion des travailleurs handicapés :	Néant
Œuvres sociales :	Néant
Importance de la sous-traitance :	Partenariat avec une SSII pour palier au manque de développeurs Web spécialité Drupal 7 + chef de projet
Informations relatives à la prise en compte, par la Société, de l'impact territorial de ses activités quant à l'emploi et au développement territorial	Néant
Eventuellement, relations avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les populations riveraines	Néant
Importance de la sous-traitance et la façon dont la Société promeut auprès de ses filiales et s'assure du respect par ses dernières des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	Néant
Façon dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales	Néant

g) Les chiffres et résultats de l'exercice écoulé :

Le total des produits d'exploitation s'élève à 7.127.453 euros contre 6.731.925 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 5.819.217 euros contre 5.275.516 euros au titre de l'exercice précédent et se décompose comme suit :

- Autres achats et charges externes	2.066.335 euros
- Impôts, taxes et versements assimilés	111.868 euros
- Salaires, traitements et charges sociales	2.559.089 euros
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	1.067.216 euros
- Autres charges	14.709 euros

L'EBE ressort donc à 2.390.142 euros contre 2.176.865 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort donc à 1.308.236 euros contre 1.456.409 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation (hors échanges de marchandises - dotations d'exploitation) ont augmenté de 2 % soit de 71.287 euros.

Le résultat financier s'élève à 212.338 euros contre - 6 017 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'établit à 1.520.575 euros contre 1.450.393 euros au titre de l'exercice précédent.

En considération des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 1.373.303 euros contre un bénéfice de 1.304.192 euros au titre de l'exercice précédent.

Nous vous informons qu'aucune dépense (dite « somptuaire) entrant dans le champ d'application de l'article 223 quater et 39-4 du CGI n'a été comptabilisée au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Nous vous précisons que les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée sont les mêmes que ceux visés au chapitre 4.7 de la notice d'introduction en Bourse visée par l'AMF le 30 juin 2005 et dans le document intitulé Document d'Informations pour transfert sur Alternext, le 24 juillet 2014. Lesdites notices sont consultables sur le site de l'AMF ou sur le site planet.fr et notamment :

- Risque d'une augmentation du coût de recrutement des membres
- Risques liés à l'environnement concurrentiel
- Risque d'une concurrence sur les prix dans le marché de la publicité en ligne
- Risque d'une concurrence sur les prix dans le marché de l'e-mailing
- Risque du non renouvellement de contrats importants
- Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs clés
- Risques liés au marché internet et aux technologies liées

- Risques liés au marché du mobile et aux technologies liées
- Risques de dépendance aux clients et/ou aux fournisseurs
- Risques de défaillance de paiement des clients
- Risques techniques et informatiques
- Risques liés à des changements significatifs de réglementation

B) Résultats de cette activité ; Progrès réalisés ou difficultés rencontrées :

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du code de commerce, que la situation financière de la Société, au regard du volume et la complexité des affaires est saine, puisque la Société n'a notamment aucun emprunt au 31 décembre 2015.

Le résultat de l'exercice social s'élève à 1.373.303 euros.

C) Activités de la Société en matière de recherche et de développement :

La société a été reconnue et qualifiée comme entreprise innovante en date du 12 Décembre 2014 par la BPI.

La société a lancé fin 2015 son projet « Target » doté d'un budget d'investissement de près d'un million d'euros, subventionné à hauteur de 60% par le Fonds Google-AIPG pour l'Innovation Numérique de la presse – FINP. Ce projet se déroulera jusqu'à mi 2017 et devrait apporter un avantage concurrentiel significatif à la Société.

Au cours de l'exercice 2015, la société a dépensé en matière de R&D 460 K€ réparti comme suit :

- Frais de développement pour l'ensemble de nos sites : 401 K€
- Développement de l'application mobile 59 K€

2. **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

L'objectif 2016 est de continuer à **améliorer l'EBE** pour atteindre un niveau proche de **40%** conforme à la présentation du Plan à 3 ans 2014-2016* et de confirmer **un résultat net de 20%**.

La forte croissance des investissements impactant la dotation aux amortissements observée en 2015 sera poursuivie en 2016 à un niveau comparable.

Pour mémoire ce plan ne prend en compte que la croissance interne de la Société,

**publié le 3 avril 2014.*

Aucun autre événement susceptible d'influencer le fonctionnement de la Société n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

3. FILIALES, PARTICIPATIONS ET PRISES DE PARTICIPATIONS

Nous vous présentons ci-après un résumé succinct de l'activité de nos filiales et participations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Senior Planet S.R.L. – Filiale en Italie

Notre filiale en Italie n'a jamais été opérationnelle et nous voulons procéder à la cession de notre participation.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1.373.303 euros.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice disponible, constitué par :

- Le bénéfice de l'exercice, soit	1.373.303 €
- auquel s'ajoute le solde bénéficiaire du report à nouveau pour	425.117 €
soit un montant de	<u>1.798.420.€</u>

de la façon suivante :

- 5 % à la réserve légale, soit	11.126,00 €
- à la distribution d'un dividende brut par action de	283.479,78 €
- Le solde, soit au report à nouveau qui passera de 425.117 € à 1.928.931,22 €	1.503.814,22 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3.772.910 euros (hors subventions investissement).

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Nous vous demandons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus de gestion aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance pour cet exercice.

5. RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous rappelons que Monsieur Patrice ANGOT a été nommé membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Pascal CHEVALIER démissionnaire, par décision du 23 juillet 2015, pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur CHEVALIER soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social à clore le 31 décembre 2019.

Nous vous proposons de ratifier la nomination de Monsieur Patrice ANGOT en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

6. PROPOSITION D'ALLOCATION DE JETONS DE PRESENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Compte tenu des résultats et des perspectives de développement, il sera proposé d'allouer aux Membres du Conseil de Surveillance des jetons de présence au titre de l'exercice en cours, qui se clôturera le 31 décembre 2016, la somme globale de quinze mille (15.000 €) euros.

7. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-88 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de Surveillance :

Convention et engagements approuvés au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

➤ Conventions de prestations de services permanents de consultants pour recommander l'inclusion des sites internet de la société dans des plans médias

- ✓ Senioragency SARL : contrat autorisé par le conseil de surveillance le 8 juin 2007 d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction par laquelle Senioragency fournit un service permanent de consultant pour recommander à ses clients annonceurs son plan média incluant des sites internet de la société en couplage avec son propre plan média.

Rémunération : 15% du plan média mis en ligne sur les sites Planet.fr

- ✓ TV low Cost SARL : contrat autorisé par le conseil de surveillance le 8 juin 2007 d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction par laquelle TV Low Cost fournit un service permanent de consultant pour recommander à ses clients annonceurs son plan média incluant des sites internet de la société en couplage avec son propre plan média.

Rémunération : 15% du plan média mis en ligne sur les sites Planet.fr

➤ Convention d'abandons de compte courant assortie de clause de retour à meilleure fortune : convention d'abandon partiel de compte courant d'associés avec Monsieur Casseville à hauteur de 173.500 € sous réserve toutefois que la situation de la société revienne à meilleure fortune. Remboursement subordonné à la constatation de la réalisation d'un chiffre d'affaires réalisé par le site internet Planet Régime au cours des 5 prochains exercices, à compter de l'exercice social clos le 31 décembre 2012. Il sera limité à 33% du CA réalisé au cours de l'exercice en cause avec un minimum de 10.000 €.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

8. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

a) Article L. 225-211 – Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions :

- Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 31 mars 2015

Le Directoire, réuni le 1er avril 2015, usant de la délégation consentie par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 31 mars 2015 a attribué 30.970 actions gratuites.

La société a procédé au cours de l'année 2015 au rachat sur le marché de 117 528 actions pour un montant global hors frais de 392 285.82 euros, soit un cours moyen de 3.33 euros.

Augmentation de l'autocontrôle de 5 % à 9,7 % du Capital.

b) Opérations réalisées par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres :

Le Directoire, réuni le 9 juin 2015, a constaté l'exercice de 52.000 BSPCE 2012, portant le capital social de la société de 467.266,30 € à 472.466,30 €.

c) Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2015 :

Conformément aux dispositions légales (article L. 233-13 du Code de Commerce), nous vous donnons les indications suivantes relatives à l'identité des actionnaires, personnes physiques ou morales possédant un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent :

Nom	Prénom	Nbre total de titres	%	Nbre total de voix	%
CASSEVILLE	THIERRY	1 755 399	37,2%	3 488 686	34,2%
Planet.fr SA		457 392	9,7%	0	0,0%
ANGOT	PATRICE	353 502	7,5%	674 596	6,6%
BOGET	FRANCK	59 644	1,3%	119 288	1,2%
SAINCY	FREDERIC	54 070	1,1%	3 547 399	34,8%
DUCA	JEROME	41 050	0,9%	81 050	0,8%
ALEXANDRE	DAVID	16 154	0,3%	31 695	0,3%
DUMESNY	HERVE	650	0,0%	650	0,0%
CASSEVILLE	BEATRICE	1	0,0%	1	0,0%

d) Etat de la participation des salariés au 31 décembre 2015 :

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rappelons que les salariés détiennent des participations non significatives dans le capital social au travers d'un mécanisme d'épargne collectif (0,01%).

9. MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux (art. L. 225-102-1 al. 4) :

- **Monsieur Thierry CASSEVILLE**
. Président du Directoire de la société PLANET.Fr
- **Monsieur Patrice ANGOT**
. Membre du Directoire de la société PLANET.Fr (jusqu'au 30 juin 2015)
. Directeur Général division Planet MD de la société PLANET.Fr. (Jusqu'au 30 juin 2015)
. Membre du Conseil de Surveillance de la société PLANET.Fr (Depuis le 23 juillet 2015)
- **Monsieur Jérôme DUCA**
. Membre du Directoire de la société PLANET.Fr
. Directeur Général division PlanetPub de la société PLANET.Fr.
- **Monsieur Frédéric SAINCY**
. Membre du Directoire de la société PLANET.Fr
. Directeur Technique
- **Monsieur David ALEXANDRE**
. Membre du Directoire de la société PLANET.Fr
. Directeur de la rédaction
- **Monsieur Pascal CHEVALIER (jusqu'au 23 juin 2015)**

- . Membre du conseil de Surveillance de la société PLANET.Fr
 - . PDG de NETBOOSTER SA
 - . Administrateur de TRINOVA
 - . Administrateur de ARCHIPEL
 - . Gérant de CPI
 - . Gérant de CTB
 - . Gérant de SCI IMMOVENTURES
- **Béatrice CASSEVILLE**
- . Membre du Conseil de Surveillance de la société PLANET.Fr
- **Monsieur Franck BOGET**
- . Président du Conseil de Surveillance de la société PLANET.Fr
 - . Président du conseil de Surveillance de la société BANEXI VENTURES PARTNERS
 - . Président du Directoire de la société AZULIS Capital.
 - . Administrateur de CIPM International
 - . Administrateur de BNP PARIBAS Développement
 - . Président de AC CONSEIL SAS
 - . Président de BC MANAGEMENT SAS
 - . Président de la Financière INVESTADOUR
 - . Membre du Conseil de surveillance de la société Investadour Groupe France Terre
 - . Membre du Conseil de surveillance du Groupe BERGER SAS
- **Monsieur Hervé DUMESNY**
- . Membre du Conseil de Surveillance de la société PLANET.Fr (vice-président du Conseil de Surveillance depuis le 4 février 2015)

Le montant des rémunérations et avantages en natures sont indiqués dans le Document d'informations.

RAPPORT DU DIRECTOIRE
(Assemblée Extraordinaire)

Les actions de la Société sont, depuis le 29 juillet 2014 admises sur le Marché Alternext, systèmes multilatéraux de négociation organisées.

Afin de faciliter les différentes opérations d'augmentation de capital qui pourraient intervenir sur ledit marché, nous vous proposons de mettre en place diverses autorisations financières.

10. DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

A cet effet, nous vous demandons de déléguer au directoire la compétence nécessaire pour fixer la nature, le montant et l'époque de la réalisation ainsi que les conditions et

modalités de la ou des augmentations dans la limite autorisée, et d'apporter les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat effectif de la ou des opérations.

Ainsi, nous vous demanderons de nous autoriser à :

1. émettre tous titres financiers donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ; étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital pouvant être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne pourra excéder cent mille euros (100.000 €) (7^{me} résolution) ;
2. émettre tous titres financiers donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par le biais d'une offre au public ; étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital pouvant être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne pourra excéder cinquante mille euros (50.000 €) (8^{me} résolution) ;
3. émettre tous titres financiers donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par le biais d'un placement privé ; étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital pouvant être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne pourrait excéder vingt cinq mille euros (25.000 €) (9^{me} résolution) ;
4. décider une augmentation de capital social complémentaire à celle autorisée à la résolution (10^{ème} résolution) ;
5. attribuer gratuitement des actions de la Société aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux (11^{ème} résolution) ;

Les termes, modalités et conditions de ces délégations de compétence sont plus détaillés dans le projet des résolutions ci-joint.

Par ailleurs, les deux premières délégations de compétence susvisées seraient consenties pour une durée de 26 mois, les troisième et quatrième délégations pour une durée de 18 mois, à compter du jour de l'Assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-113 du Code de commerce, nous vous invitons à vous reporter à la première partie relative à l'approbation des comptes 2015 pour les indications sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice écoulé et depuis le début de l'exercice en cours.

11. AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES DE LA SOCIETE ET EFFECTUEE DANS LES CONDITIONS PREVUES AUX ARTICLES L. 3332-18 A L. 3332-24 DU CODE DU TRAVAIL

Dans une douzième résolution, nous vous rappelons enfin qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit, lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Si cette résolution était adoptée, l'Assemblée Générale :

- déciderait que le Directoire disposerait d'un délai maximum de douze (12) mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail,
- autoriserait le Directoire à procéder, dans un délai maximum de cinq (5) années à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de quatorze mille euros (14.000 €) en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail,
- déciderait en conséquence de supprimer au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdites actions nouvelles.

Nous pensons cependant que cette augmentation de capital réservée aux salariés n'est pas opportune compte tenu des mécanismes d'intéressement social existants dans la société.

Nous vous informons qu'en cas de refus d'adoption de ce projet de résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire devra se prononcer tous les trois ans sur un tel projet d'augmentation de capital si, au vu du rapport présenté par le Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital.

12. AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHATS D' ACTIONS ET REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL POUVANT EN RESULTER

Il nous apparaît opportun de vous proposer de mettre en place un programme d'achats ou de ventes sur les actions de la société. L'Assemblée Générale déciderait que les actions rachetées soient affectées, par ordre de priorité décroissant, aux objectifs suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Planet.fr par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions.

Dans l'hypothèse où la pertinence de l'affectation des actions rachetées aux objectifs susvisés viendrait à être ultérieurement remise en question par le directoire, ce dernier aura la faculté, soit de les céder, soit de les annuler.

En période d'offre publique, ces opérations ne pourraient être réalisées que dans le strict respect des conditions des articles L. 241-1 à 241-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, aux fins de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs et uniquement si :

- l'offre publique est réglée intégralement en numéraire ; et
- les opérations de rachat ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre étant précisé qu'à défaut, la mise en œuvre du programme devra faire l'objet d'une approbation ou d'une confirmation par l'assemblée générale.

La Société pourrait acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- Le nombre total d'actions acquises ne dépassera pas 10 % du capital social étant rappelé (i) que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale et que (ii) en tout état de cause, la société ne pourra posséder plus de 10% du total de ses propres actions ;
- Le prix maximum d'achat est fixé à 4 euros par action hors frais ;
- Le prix minimum de vente est fixé à 2,25 euros par action hors frais ;

Sur la base du nombre d'actions composant actuellement le capital social de la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises serait de 472.466 actions dans la limite en tout état de cause de la possession de 10% du capital de la société. Le montant total que la Société pourrait consacrer au rachat de ses propres actions ne pourrait pas dépasser 1.889.864 euros étant précisé que les acquisitions d'actions effectuées au titre du programme d'achat d'actions adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2016, s'imputeraient sur ce montant.

Lorsque les actions seraient rachetées dans le cadre du premier objectif indiqué ci-dessus, le plafond de 10% serait calculé en tenant compte du nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seraient ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Il serait délégué tout pouvoir au directoire avec faculté de subdélégation afin :

- D'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions ;
- De conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions et notamment un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes ;
- De remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation serait donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximum de dix-huit mois.

Si le programme de rachat d'actions était adopté, il conviendrait de déléguer au directoire les pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation :

- à réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat mentionné à la septième résolution ci-dessus, dans l'hypothèse où la pertinence de leur affectation aux objectifs initialement visés viendrait à être remise en question, par période de vingt-quatre mois dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération ;
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation serait donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix-huit mois.

* * * * *

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Directoire